
COMMUNE DE CONQUES-SUR-ORBIEL – 11600

COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 5 Février 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq Février à Dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François JUSTE, Maire de la Commune,

DATE DE CONVOCATION : 30 Janvier 2026

PRESENTS : MM. JUSTE - CAVERIVIERE – SAURY – CHANTAGREL - CAMPACI - MARTINEZ - Mmes NY – LLORIS - SARDA-GROS – TORMO - CRESPOLINI – CAMMAL

ABSENTS EXCUSES REPRESENTEES : Mme GAUDAN par Mme NY – Mme HAFEJI par Mme CRESPOLINI – M. RUIZ par M. JUSTE

ABSENTS EXCUSES : MM. PARRA – SAINT-DIZIER

ABSENTS : Mme BISCANS – M. MANIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CAMPACI

Les membres du Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

Monsieur le Maire indique qu'une demande a été faite par 7 conseillers municipaux pour l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour du conseil municipal : transmission des documents de l'enquête administrative menée suite à l'incident du 4 Décembre 2025.

Monsieur le Maire souligne que la demande a été tardivement transmise : seulement 24 H avant la date du conseil.

Il indique, que malgré le fait qu'il n'a pas d'obligation d'en faire état au conseil municipal, il avait prévu d'en parler hors conseil municipal

- 1- Emplacement réservé n° 6 inscrit dans le plan local d'urbanisme – Droit de délaissement et suppression

Ce point est approuvé à l'unanimité – il est précisé que Mme SARDA-GROS ne prend pas part au vote

- 2- Attribution d'un logement communal
- 3- Remboursement de caution
- 4- Modification du tableau des effectifs

Ces points sont approuvés à l'unanimité

- 5- Autorisation engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget de la commune

Ce point est approuvé par 14 voix pour et 1 abstention

- 6- Attribution subvention au CCAS

Ce point est approuvé à l'unanimité

